N° 82
Supplément 1

août 2013

L'école publique en Haute-Marne

Dispensé de timbrage CHAUMONT PPDC
PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le 30/08/2013

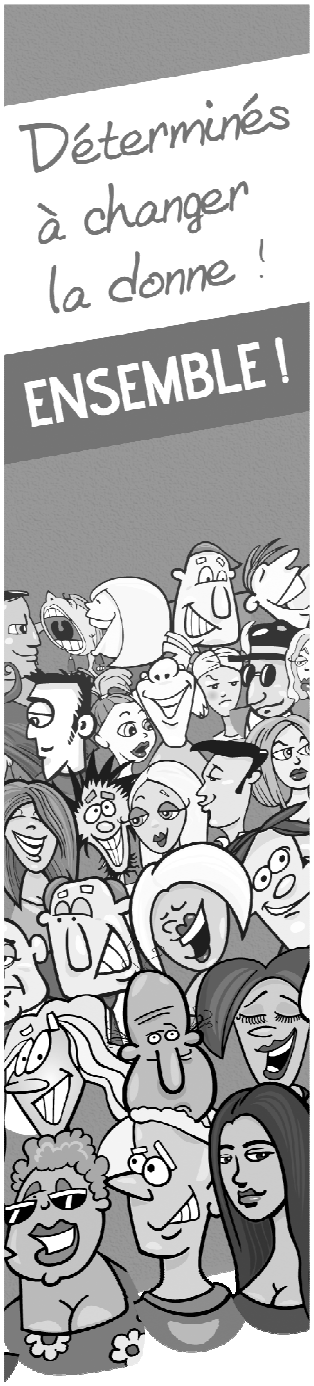

AU SOMMAIRE :

Page 1 : édito
Page 2 : direction , AVS
Page 3 : la « théorie du genre » à l'école
Page 4 : APC et 108 h, formation continue
Annexes : bulletin de syndicalisation
calendrier

Une rentrée mitigée…

Cela faisait longtemps que la rentrée ne s'était pas faite sans suppressions massives de postes. Mais, malgré un discours des plus favorable en direction du primaire, le gouvernement ne marquera pas la rupture pour autant. Des avancées sont bien sûr à noter (pérennisation de certains AVS, réforme de la formation, dispositif « Plus de maîtres que de classes »…) mais leur application reste partielle et encore souvent à préciser.
Quant à la réforme des rythmes, que JM Ayrault évoque « le beau consensus si fortement exprimé il y a quelques mois » peut laisser perplexe…
Il va nous falloir encore rester vigilants et chacun d'entre nous doit prendre toute sa place dans l'action collective. C'est en ce sens que nous vous donnerons rendez-vous régulièrement aux demi-journées d'infos syndicales.

Mais c'est d'abord le mardi 10 septembre que nous vous donnons rendez-vous pour une journée de mobilisation à l'appel de la FSU, la CGT, FO et Solidaires, pour d'autres choix en matière de retraite. *(rassemblement à 17h Place de la mairie à Chaumont, à confirmer)*

Alors que l'âge minimum légal de départ à la retraite ne devrait pas être repoussé, la durée de cotisation va augmenter. Pourtant, l'âge légal, passé de 60 à 62 ans, à force de réformes ne signifie plus rien. En 2012, l'âge moyen de départ à la retraite était de 62,2 ans soit déjà légèrement au-dessus de cette barrière à laquelle Ayrault promet de ne pas toucher…
La FSU s'oppose à une augmentation de la durée de cotisation et revendique un retour de l'âge légal de départ à 60 ans.

Pour l'heure, toute l'équipe du SNUipp-FSU 52 vous souhaite une bonne rentrée.

Cathy Jacques

SNUipp - FSU

SNUipp-FSU 52
17 rue de Verdun 52000 CHAUMONT
03.25.02.78.69
snu52@snuipp.fr
http://52.snuipp.fr

L'école publique en Haute-Marne : supplément gratuit au bulletin trimestriel du SNUipp Haute-Marne
Directeur de publication et composition : Sylvie Leblanc -
ISSN : 1246 399 X - CPPAP 0615S 07374 - Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Haute-Marne.

Conformément aux articles 26 et 27 de la Loi du 08.01.1978, le droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant peut s'exercer sur simple demande en vous adressant au SNUipp 52. Si vous refusez que des informations vous concernant soient publiées sur le journal ou sur le site, faites-le nous savoir par courrier.

Direction d'école : le point sur les discussions au ministère

Le 16 Juillet dernier, le Ministre de l'Education nationale a réuni l'ensemble des organisations syndicales pour présenter son agenda de discussions sur l'école (de septembre à décembre). Sur le contenu des discussions concernant la direction, à ce jour, seules « *les missions des directeurs* » sont officiellement évoquées. Pour le reste (aide administrative (10 000 embauches annoncées seulement), formation, revalorisation, temps de décharge...), le ministère est beaucoup plus prudent et ne souhaite prendre aucun engagement à cette heure. Et pour cause, faire avancer ces différents dossiers pourtant essentiels pour reconnaître et améliorer le travail des directeurs au service du fonctionnement de l'école nécessite des engagements budgétaires en postes ou en mesures catégorielles… non-financés à ce jour. Loin des effets d'annonce, car il ne s'agit pas de « *vendre du vent* » aux directrices et aux directeurs, le SNUipp mettra sur la table ses exigences et n'exclut aucune action sur un dossier en souffrance depuis trop longtemps et qui devra déboucher sur des avancées concrètes.

Hors-classe

Le ministère a décidé un (petit) élargissement du ratio d'accès à la hors-classe. 24 collègues seront donc promus (au lieu de 16) lors de la CAPD d'octobre 2013. On peut penser que le barème minimum sera de 41,5 points (au lieu de 42 l'an dernier). Les promotions à la hors-classe se font au 1er septembre pour tous. Si vous êtes promus, l'avancement sera donc rétroactif.

Le nombre d'élèves de moins de 3 ans scolarisés a diminué de 150 598 entre 2000 et 2011. Retrouver le taux de scolarisation de 2000 nécessiterait l'ouverture de 6024 classes

Rénovation des programmes pour la rentrée 2015 :
Le SNUipp a obtenu du ministre une consultation des enseignants en septembre 2013 sur le bilan des programmes actuels.

AVS : enfin du concret… pour une minorité !

Le premier ministre a annoncé le 20 août des mesures concernant la professionnalisation des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS). Si ces annonces vont dans le sens des campagnes que le SNUipp a menées ces dernières années pour la création d'un nouveau métier, elles n'envisagent cependant pas la création d'un corps de la Fonction Publique et ne concernent qu'une minorité des AVS du 1er degré. En effet, seuls les AVS en contrat d'Assistant d'Education pendant 6 ans (durée maximale) pourront progressivement passer en CDI à partir de la rentrée 2014. Pour l'année scolaire 2013-2014, une mesure transitoire permettra de reconduire pour un an les 3 000 contrats arrivant à terme au cours de cette période. Potentiellement, 28 000 AVS en contrat d'Assistant d'Education (1er et 2nd degré) sont concernés. *Parallèlement, une démarche de validation des acquis de l'expérience leur sera proposée, afin de valider le nouveau diplôme relatif à l'accompagnement des personnes. Ce diplôme sera créé sur la base d'une fusion des diplômes d'AMP (Aide médico-psychologique) et d'AVS (Auxiliaire de vie Sociale).* Un certain nombre de points restent en outre à préciser, concernant les conditions des recrutements, le cadre d'emploi, les rémunérations, la quotité et les conditions de travail. Pour les (nouveaux) AVS sous Contrat Unique d'Insertion (CUI), qui représentent déjà 65% des AVS dans le 1er degré, seule une augmentation de leur temps de formation est prévu (120 h au lieu de 60). Pour eux, toujours aucune perspective claire d'emploi péren-

La « théorie du genre » à l'école : les agité-es de la Manif Pour Tous reviennent en "saison 2"...

Dès l'école, les stéréotypes se forgent et enferment chaque sexe dans un rôle préétabli. Cela peut paraître anodin, mais ce sont pourtant ces mêmes stéréotypes qui conditionnent, plus tard, l'orientation des filles, qui finissent par les intérioriser. Pour agir sur les stéréotypes et, partant, corriger ces inégalités, 5 académies, dont Bordeaux, ont été désignées pour expérimenter cette année scolaire, de la grande section de maternelle au CM2, un programme intitulé « ABCD de l'égalité ». Ce programme vise à promouvoir l'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge en se fondant sur l'idée que la différence entre eux n'est que le fruit d'un conditionnement social contre lequel il convient de lutter.

Les lobbys conservateurs mènent une nouvelle offensive contre ce qu'ils appellent « la théorie du genre »... En effet, les anti-mariage pour toutes et tous invitent les parents d'élèves de primaire à constituer des comités de vigilance contre l'enseignement de la prétendue "théorie du genre" à l'école... Sans doute quelques fanatiques mais surtout des parents mal informés !

A télécharger sur le site SNUipp-FSU : ***Eduquer contre l'homophobie dès l'école primaire, Des outils théoriques et pratiques pour avancer***, document très complet de 195 pages comprenant notamment les textes et des réflexions mais aussi des fiches pédagogiques, des liens et des références de littérature de jeunesse.

Le projet de loi cadre sur l'égalité homme/femme, présenté le 3 juillet :

Outre la réforme du congé parental, le projet de loi-cadre c'est aussi :

- Réserver l'accès aux marchés publics aux prestataires qui respectent les prescriptions légales : le Code du travail contenant déjà presque tout ce qu'il faut pour réussir l'égalité professionnelle...
- Favoriser le recours aux services à la personne pour une autre répartition des tâches domestiques. Reste à penser la revalorisation de ces services : salaires, formation, conditions de travail...
- Lutte contre les pensions alimentaires impayées (40% des pensions alimentaires sont payées de façon irrégulière) : c'est la CAF qui se substituera au parent mauvais payeur et se retournera contre lui.
- Violences : renforcement du dispositif de mise à l'écart du conjoint violent : procédure accélérée, accroissement de la durée d'exécution.
- Parité : renforcement du processus de sanction des partis qui dérogent à la règle.

Et peut-être revoir un peu les codes et les styles du monde politique aux fins de le rendre un peu plus accueillant à la diversité. Le modèle "tous les coups sont permis et que les plus faibles jettent l'éponge en pensant que la politique, c'est décidément pas leur truc" n'est pas le seul et l'unique...

La loi prévoit aussi l'inscription de la parité dans les fédérations sportives, Chambres de Commerce et d'Industries, Chambre d'Agriculture, grands établissements publics.

Elle étend aussi les compétences pour assurer une meilleure représentation des femmes dans les médias et une lutte active contre la diffusion des stéréotypes sexistes. Le Président de France Télévisions vient précisément de prendre des engagements multiples sur ce thème...

Les 108h : du nouveau à cette rentrée

Une nouvelle répartition :

soixante heures réparties :

en 36 heures consacrées aux activités pédagogiques complémentaires (APC)

en 24 heures forfaitaires consacrées à identifier les besoins des élèves, à organiser l'APC, à l'articuler avec les nouveaux dispositifs « plus de maîtres que de classes »et « scolarisation des moins de trois ans » et à améliorer la fluidité des parcours entre les cycles

dix-huit heures pour l'animation pédagogique et la formation continue dont au moins 9h pour tout ou partie de formation à distance ou sur support numérique

Lors du conseil de formation du 22 mai, l'ien adj a insisté sur l'importance du caractère obligatoire afin de permettre des formations plus poussées et moins parsemées et pour permettre la mise en place de l'aternance présentiel / formation à distance…

vingt-quatre heures pour les différentes réunions (conseil des maîtres, de cycles…) et relations avec les parents

APC : c'est vous qui décidez !

Les APC contiennent trois possibilités d'utilisation pour les enseignants et les équipes : activités d'aide et de soutien, accompagnement méthodologique, activités en lien avec le projet d'école.

Les équipes doivent pouvoir décider de l'utilisation de ces 36 heures comme elles le souhaitent. Elles sont les plus à même de juger ce qui est le plus utile à la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU est intervenu à tous les niveaux pour que ce temps soit à la main des équipes et qu'une confiance, s'appuyant sur l'autonomie pédagogique des équipes, soit restaurée. Il soutiendra toutes les équipes en ce sens.

Plan de formation : calendrier

Du 1er au 15 septembre : inscription individuelle aux dispositifs à candidature ouverte du 1er trimestre (sur GAÏA).

Du 16 au 20 septembre : attribution des dispositifs du 1er trimestre.

Novembre / décembre : seconde campagne d'inscription pour les 2nd et 3ème trimestre.

Les OM seront envoyés à la suite.

Cotisation syndicale : mode d'emploi

Paiement de la cotisation au choix : par chèque ou prélèvement.

Vous pouvez **adhérer dès aujourd'hui en payant** par chèque et demander que celui-ci (ceux-ci) soient mis à l'encaissement **plus tard** (même après janvier si vous le souhaitez).
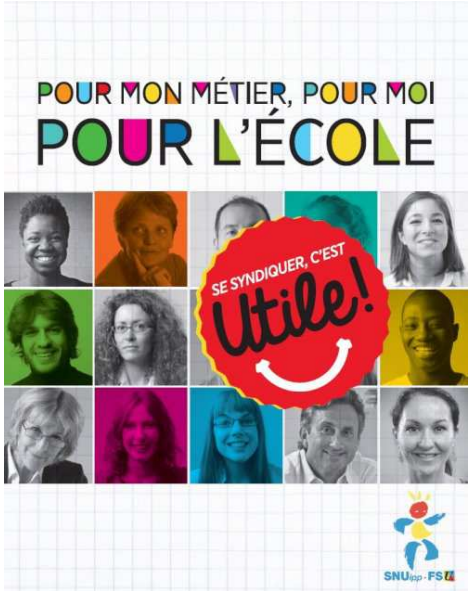
Pour les prélèvements (10 par an), la reconduction de l'adhésion est tacite (sauf avis contraire de votre part) et le **1er prélèvement** sera effectué **fin octobre** (après le versement du salaire).